Séance 2

Droit et Justice en France

Partie 1 : Pas de société sans droit

Des lois pour garantir nos libertés fondamentales

Que signifie être libre, avoir des droits ?

Devoirs : Réviser leçon S1, Vocabulaire jusqu'à Justice, et diapositive 2b Questions 1 à 3

Compétences :

-Comprendre que l'aspiration personnelle à la liberté suppose de reconnaitre celle d'autrui.

-Comprendre les principes et valeurs de la République française

- Connaitre les libertés fondamentales

2a À l'oral

LES DROITS

LE DROIT

Identifiez la signification de chaque mot.

Établissez le lien entre eux.

Compétences : Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi pour faire société

2b

Document 1 Droits et libertés garantis en France

1789 Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen

A « **Art. 1.** Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits [...]. »

B « **Art. 4.** La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui [dans le cadre de] la loi. »

C « **Art. 10.** Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses. »

D « **Art. 11.** [...] Tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement [dans le cadre de] la loi. »

1946 Préambule de la Constitution de la IVe République

E « **4.** Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République. »

F « **13.** La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction [...]. »

1948 Déclaration universelle des droits de l'Homme

G « **Art. 13.** Toute personne a le droit de circuler librement [...]. »

H « **Art. 9-1.** Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion [dans le cadre de] la loi. »

I « **Art. 10-1.** Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion, et la liberté de recevoir et de communiquer des informations et des idées [dans le cadre de] la loi. »

J « **Art. 11-1.** Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association. »

LES PRINCIPAUX DROITS ET LIBERTÉS

Principe de la liberté ►	Définition de la liberté ►	Droit à l'instruction ►
Liberté de religion ►	Liberté d'expression ►	Liberté de réunion ►
Liberté d'opinion ►	Liberté de circuler ►	Droit d'asile ►

Cahier d'activité Hatier, 2017, fiche 62

1- Quel texte établit pour la première fois la liberté et l'égalité en France ? A quelle date a-t-il été rédigé ?

2 - Quel texte vise à étendre les libertés fondamentales acquises en France au reste du monde, de quand date-t-il ?

3 - Recopie puis complète le tableau ci-contre en insérant les lettres qui correspondent.

Travail à la maison/devoirs

2c La liberté de la presse, garantie de libertés multiples.

Qu'est-ce que la presse ?

La presse regroupe les **médias qui produisent et diffusent des informations au public** : journaux, radio, télévision et médias en ligne. Le journaliste recherche des informations, vérifie leur fiabilité et recoupe ses sources avant de les publier. Il doit respecter des règles déontologiques et peut engager sa responsabilité ainsi que celle de son média en cas de faute. Attention certains médias publient aussi sur les réseaux sociaux, comme TikTok, il faut donc identifier la source d'une publication, vérifier sa fiabilité et s'assurer que les images ou vidéos ne sont pas trompeuses, notamment lorsqu'elles sont générées par intelligence artificielle, ou simplement n'émanent pas d'un média.

« On pourrait croire que la liberté de la presse n'est que la liberté d'expression des journalistes qui sont libres de leurs opinions, de penser, de créer ou de caricaturer. Mais elle va beaucoup plus loin car elle est un véritable droit pour tous les citoyens : le droit à l'information. La liberté de la presse est la condition indispensable à l'existence d'un véritable débat démocratique dans une société. Comment pourriez-vous vous faire une opinion sur la politique d'un gouvernement, s'il n'existe qu'un seul journal et une seule radio, tous deux contrôlés par le gouvernement ? C'est ce qu'il se passe dans les États autoritaires.

C'est pourquoi, on a l'habitude de dire que la presse et les médias sont le quatrième pouvoir, aux côtés des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État. Mais plus encore, une presse libre et indépendante est un véritable contre-pouvoir aux trois premiers. C'est en cela, que les journalistes sont considérés comme les chiens de garde de la démocratie. Ainsi, la liberté de la presse est essentielle dans toute démocratie car elle permet d'interpeller les consciences des individus afin qu'ils se forgent librement leurs opinions. Un peuple qui réfléchit est un peuple (plus) libre. »

Xavière Prugnard, « La liberté de la presse », www.laaatelier.org, 29 novembre 2017.

Manuel Histoire 4e Hatier, 2022, p.366.

5.Relevez les droits et libertés que garantit la liberté de la presse.
6. Expliquez pourquoi l'accès à des informations libres et diversifiées est indispensable à la liberté d'opinion des citoyens.
7. À votre avis, pourquoi la presse est-elle considérée comme un contre-pouvoir dans une démocratie ?

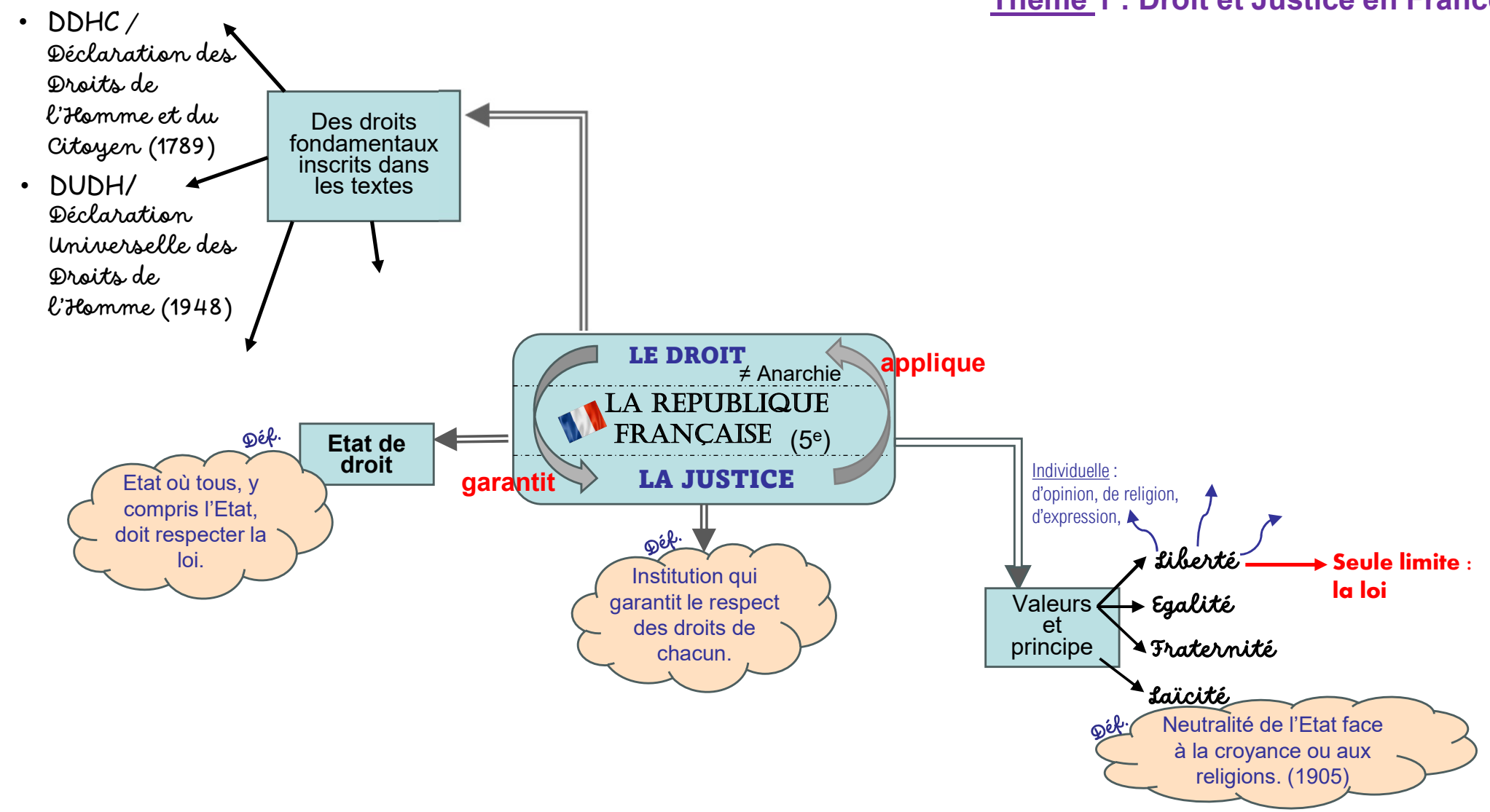
2d

I – Nos droits : des libertés fondamentales, individuelles et collectives

Selon la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) de 1789, l'exercice des « droits naturels » de chacun n'a de « bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société ces mêmes droits » (art.4), qui « ne peuvent être déterminés que par la Loi ».

Certaines libertés sont individuelles, chacun peut les exercer indépendamment des autres citoyens : liberté d'opinion, de conscience et de religion, liberté d'expression, liberté de circulation, droit à la vie privée, … (acquises pour l'essentiel à partir du XVIIIe s., voir programme d'histoire).

Thème 1 : Droit et Justice en France



Devoirs

-Réviser leçon S1 et S2,

-Vocabulaire jusqu'à libertés individuelles

-Exercice : Séance 3 diapositive 3a, question 1 à 3. Sur la feuille double.